

Le groupe Crédit Agricole S.A. et UNI Global Union signent un nouvel accord mondial qui renforce le socle commun de garanties et de protections des salariés du Groupe

Le groupe Crédit Agricole S.A. et UNI Global Union, la fédération syndicale internationale qui représente trois millions de salariés du secteur financier, ont conclu un nouvel accord mondial. D'une durée de quatre ans, il renforce les engagements du Groupe sur les droits humains, les droits fondamentaux du travail, les droits syndicaux ainsi que le développement continu du dialogue social et de la négociation collective. En intégrant notamment les évolutions intervenues dans le monde du travail depuis 2019, ce nouvel accord propose un socle social de référence commun à l'ensemble des 75 000 salariés du groupe Crédit Agricole S.A. dans les 46 pays où il opère.

Dans un contexte de digitalisation accrue du secteur financier et de transformation des modes de travail, cet accord formalise les principes du recours au télétravail applicables dans l'ensemble des entités du groupe Crédit Agricole S.A.

Il prohibe toute forme de discrimination, de violence et de harcèlement et réitère les engagements du groupe Crédit Agricole S.A. envers ses collaborateurs en faveur de la diversité et de l'inclusion, de l'égalité des chances et de la formation, de la santé et de la sécurité au travail, ... Cet accord encourage également les entités du groupe à promouvoir des mesures de soutien à leurs salariés victimes de violences domestiques.

En parfaite cohérence avec son Projet Humain, le groupe Crédit Agricole S.A. s'engage à poursuivre ses actions en matière de mise en responsabilité et de qualité de vie au travail. L'accord signé avec UNI Global Union inclut un nouvel engagement fort envers la parentalité : le déploiement d'un congé paternité rémunéré de 28 jours calendaires pour l'ensemble de ses collaborateurs. Cet engagement fait écho à celui pris dans le premier accord mondial conclu en 2019, qui instaurait un congé maternité rémunéré de 16 semaines pour l'ensemble de ses salariées.

Enfin, dans une démarche d'amélioration continue, soutenue par un dialogue social riche et constructif, le groupe Crédit Agricole S.A. mettra à profit l'expertise d'UNI Global Union en matière de droits humains et fondamentaux au travail dans le cadre du devoir de vigilance.

Pour **Bénédicte Chrétien, Directrice des Ressources Humaines du groupe Crédit Agricole S.A.**, « *La conclusion de ce nouvel accord avec UNI Global Union matérialise nos relations constructives inscrites dans la durée. Les engagements pris au bénéfice de nos collaborateurs, particulièrement en matière d'égalité des chances, de diversité et de parentalité, s'inscrivent pleinement dans notre projet humain qui promeut la responsabilité en proximité.* »

Selon **Alke Boessiger, Secrétaire Générale Adjointe de UNI Global Union**, « *Ce nouvel accord mondial avec le groupe Crédit Agricole S.A. contribue à l'établissement des normes mondiales les plus élevées en matière de droits des travailleurs du secteur financier. L'accord soutient la négociation collective comme moyen de dialogue social et est adapté aux exigences de la transformation numérique actuelle. Il offre les mêmes protections, droits et opportunités aux télétravailleurs ; il protège la santé physique et psychologique des travailleurs dans toutes les situations de travail. Nous sommes fiers de cet accord avec le groupe Crédit Agricole S.A., qui reconnaît la valeur des relations syndicales.* »

Contacts Presse Crédit Agricole S.A. :

Olivier Tassain : + 33 1 43 23 25 41

Mathilde Durand + 33 1 57 72 19 43

olivier.tassain@credit-agricole-sa.fr

mathilde.durand@credit-agricole-sa.fr

Contact presse UNI Global Union :

Leonie Guguen: + 41 79 137 5436

leonie.guguen@uniglobalunion.org

A propos d'Uni Global Union

UNI Global Union réunit 20 millions de travailleurs du secteur des services, y compris dans les banques et les assurances, dans 150 pays différents afin d'obtenir de meilleurs emplois et une vie meilleure. UNI aide les travailleurs à renforcer leurs droits en développant l'adhésion aux syndicats ; en protégeant et en élargissant la négociation collective ; et à travers plus de 50 accords mondiaux avec des sociétés multinationales, dont huit dans le secteur bancaire.

Pour plus d'informations, consultez www.uniglobalunion.org